Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213500911-20260310-D2026_6-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 mars 2026

Date de convocation **: 24 février 2026** En exercice **: 15** Présents : **12** Votants : **12+1**

L'an deux mil vingt-six, **le 3 mars 2026** à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :
Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, ODIE Sylvie, SERVANT Sylvette
Messieurs CHICOINE Daniel, CHOUAN Rémy, FORESTIER Jonathan, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert
Absents excusés : Monsieur GORRE Gérard, Mesdames LEBRETON Jocelyne et SANTIER PERCHEREL Manolita

Procuration : M. GORRE à M. CHICOINE
Elu(e) secrétaire de séance : Madame ODIE Sylvie

2026-05 : AFFAIRES PERISCOLAIRES – TARIF CANTINE ADULTES

Vu la délibération n°2025-28 du 12/06/2025 pour la mise en place de la tarification pour les services périscolaires,

Considérant que les tarifs actuellement en vigueur pour la cantine adulte, fixés à 5,20 €, ne couvrent pas les coûts réels de production, lesquels s'élèvent à 6,40 € par repas,

La présente délibération vise à ajuster les tarifs de la cantine pour les adultes ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la fixation du tarif du repas adulte à la cantine à 6,40 € par repas.

Pour : 12+1, contre : 0, abstention : 0

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE

Le secrétaire de séance
S. ODIE